



Bulletin de veille réglementaire

Août 2022

Dans ce bulletin de veille réglementaire, nous vous proposons une sélection de textes réglementaires, publiés du 23 juin au 28 août, accompagnée d'un résumé, ainsi que le lien Web vers l'intégralité du texte officiel.

A noter, dans ce bulletin :

- le projet d'arrêté relatif au diagnostic PEMD
- le décret et l'arrêté fixant une nouvelle date d'entrée en vigueur de l'obligation de réalisation de l'audit énergétique réglementaire pour la vente des logements individuels et des immeubles collectifs en monopropriété de classes DPE F et G
- L'ordonnance n° 2022-1076 du 29 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction
- L'arrêté du 5 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique et l'arrêté du 17 novembre 2020 modifié relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique

Bonne lecture !

A LA UNE

Projet d'arrêté relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de catégories de bâtiments et abrogeant



26/08/2022 - CONSULTATIONS-PUBLIQUES.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi dite "AGEC") prévoit, dans son article 51, la révision du **diagnostic déchets avant démolition** qui préexistait selon les termes du décret du 31 mai 2011 (relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments), pour le transformer en un diagnostic " produits, équipements, matériaux et déchets " (PEMD) avant démolition ou rénovation significative. Un décret en conseil d'État (n° 2021-821 du 25 juin 2021) et un décret simple (n° 2021-822 du 25 juin 2021) ont été pris en application de l'article 51 de la loi AGECE.

Consultations du 22/08/2022 au 12/09/2022

[Lire la suite](#)

Projet de décret et d'arrêté relatifs aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions temporaires et de petite surface - Consultations publiques



03/08/2022 - CONSULTATIONS-PUBLIQUES.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Les projets de décret et d'arrêté faisant l'objet de cette consultation viennent compléter la RE2020 pour les constructions temporaires d'une part, et pour les constructions et extension de petite surface d'autre part. Ils précisent les exigences adaptées pouvant être appliquées à la place des exigences générales de la RE2020, et le périmètre pour lequel ces exigences peuvent être appliquées. Celles-ci pourront s'appliquer à compter de la date d'entrée en vigueur des exigences de la RE2020 pour ces constructions, à savoir le 1er janvier 2023 pour les constructions (dont extensions) de petite surface, et le 1er juillet 2023 pour les constructions temporaires.

Consultations du 03/08/2022 au 07/09/2022

[Lire la suite](#)

LOGEMENT

Groupe de travail 'Logement' | Ministères Écologie Énergie Territoires



27/07/2022 - ECOLOGIE.GOUV.FR

Dans le cadre du Plan "sobriété énergétique", la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein, ont réuni le lundi 25 juillet les représentants des acteurs publics et privés du secteur du logement, en présence des énergéticiens et d'experts. La réunion a été l'occasion pour les experts de l'énergie de partager leurs constats sur les grands enjeux énergétiques du secteur. De leur côté, les acteurs du logement (promoteurs, syndicats, bailleurs sociaux, établissements publics, associations), ont fait part des actions déjà en place pour réaliser des économies d'énergie, tout en partageant leur détermination à aller plus loin encore.

[Lire la suite](#)

Décret n° 2022-1026 du 20 juillet 2022 relatif aux travaux de rénovation énergétique réalisés aux frais du locataire - Journal officiel - JORF n° 0167 du 21/07/2022



21/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte liste certains travaux de rénovation énergétique: isolation, menuiseries, ventilation, chauffage... réalisés aux frais du locataire et précise les modalités de mise en œuvre de ceux-ci.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments - Journal officiel - JORF n° 0153 du 03/07/2022



05/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté fixe la surface par emplacement et le nombre minimal d'emplacements destinées au stationnement sécurisé des vélos, en fonction de la catégorie et de la capacité du bâtiment, selon l'article R. 113-18 du code de la construction et de l'habitation. Il précise également la valeur du rapport entre le coût des travaux et la valeur des bâtiments mentionné à l'article R. 113-13 du même code, lors de travaux sur un parc de stationnement annexe à un ensemble d'habitations ou un bâtiment.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur 6 mois après sa publication

[Lire la suite](#)

Décret n° 2022-959 du 29 juin 2022 relatif aux conventions sans frais entre les opérateurs d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les propriétaires, ou syndicats des

30/06/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Dans le cadre de la possibilité d'installation par un opérateur d'infrastructures de recharge au sein dans un immeuble collectif, ce décret précise le contenu de la convention qui doit être conclue entre l'opérateur et le propriétaire ou le syndicat des copropriétaires, notamment :

- les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de l'infrastructure par l'opérateur ;
- les éléments financiers et les délais d'intervention et les conditions dans lesquelles l'opérateur intervient et accède aux parties et équipements communs de l'immeuble pour l'installation ;
- la gestion et l'entretien de l'infrastructure collective.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

Décret n° 2022-930 du 25 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments - Journal officiel - JORF n° 0147 du 26/06/2022

26/06/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret précise les modalités d'application des articles L. 113-18 à L. 113-20 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) relatifs aux infrastructures de stationnement sécurisé de vélos dans les bâtiments. Il précise notamment que les articles précités s'appliquent aux bâtiments existants à usage tertiaire et constitués principalement de locaux à usage professionnel, lorsqu'ils sont équipés d' "au moins 10 places" de stationnement destinées aux travailleurs.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret entrent en vigueur 6 mois après sa publication.

[Lire la suite](#)

Décret n° 2022-926 du 23 juin 2022 relatif au droit de surplomb pour l'isolation thermique par l'extérieur d'un bâtiment - Journal officiel - JORF n° 0145 du 24/06/2022

24/06/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet article prévoit que, lorsque le propriétaire d'un bâtiment existant procède à l'isolation thermique par l'extérieur de ce bâtiment, il bénéficie d'un droit de surplomb sur le fonds voisin et, le cas échéant, d'un droit d'accès temporaire à ce fonds, sous réserve de l'opposition du propriétaire du fonds à surplomber. Le décret précise les modalités de mise en œuvre de ces droits, notamment les documents qui doivent être notifiés au propriétaire du fonds à surplomber, les modalités de cette notification et la procédure d'opposition.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

RÉNOVATION

Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 pris pour application de l'article 164 de la loi no 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses

23/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret précise le contenu de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat, rendue obligatoire pour bénéficiaire de certaines aides à la rénovation énergétique de l'Agence nationale de l'habitat. Il met en place une procédure d'obtention, de contrôle et de retrait d'agrément pour les accompagnateurs de ce service public et détermine les aides concernées par l'obligation d'accompagnement.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

ÉNERGIE

Décret n° 2022-1143 du 9 août 2022 modifiant le décret no 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation - Journal

09/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret fixe une nouvelle date d'entrée en vigueur de l'obligation de réalisation de l'audit énergétique réglementaire pour la vente des logements individuels et des immeubles collectifs en monopropriété de classes DPE F et G, prévue par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication

[Lire la suite](#)

Arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 4 mai 2022 définissant le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation et applicable en

11/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

L'arrêté fixe une nouvelle date d'entrée en vigueur de l'obligation de réalisation de l'audit énergétique réglementaire pour la vente des logements individuels et des immeubles collectifs en monopropriété de classes DPE F et G, prévue par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel de la République française.

[Lire la suite](#)

Projet de décret portant augmentation des obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie - Consultations publiques

01/08/2022 - CONSULTATIONS-PUBLIQUES.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Pour les années 2023 à 2025, le présent décret augmente les coefficients d'obligation d'économies d'énergie " classique " prévus à l'article R. 221-4 du code de l'énergie et le coefficient relatif à l'obligation d'économies d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique prévu à l'article R. 221-4-1 du même code.

Consultations du 01/08/2022 au 28/08/2022.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 25 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif

03/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté crée la fiche d'opération standardisée BAR-TH-169 "Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau pour l'eau chaude sanitaire". Il modifie par ailleurs les fiches BAR-TH-112 "Appareil indépendant de chauffage au bois" et BAT-TH-116 "Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires" à compter du 1er octobre 2022.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 20 juillet 2022 modifiant certaines dispositions relatives aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et la fiche d'opération standardisée BAR-TH-159 - Journal

04/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté modifie l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ainsi, les contrôles de deux fiches d'opérations standardisées sont revus.

Pour la fiche **BAR-TH-104 « Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau »**, les points à contrôler pour ce qui concerne le dimensionnement de la pompe à chaleur sont modifiés.

Pour la fiche **BAR-TH-159 « Pompe à chaleur hybride individuelle »**, sont modifiés les contrôles relatifs au dimensionnement de la pompe à chaleur, au taux de couverture, par la pompe à chaleur hors dispositif d'appoint, des besoins de chaleur pour le chauffage du logement et la vérification du mode de régulation.

Entrée en vigueur : 1er novembre 2022.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 12 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations



03/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté remplace le Coup de pouce " Chauffage des bâtiments tertiaires " par le Coup de pouce " Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires ". Dans ce cadre, le raccordement des bâtiments résidentiels collectifs aux réseaux de chaleur est transféré du Coup de pouce " Chauffage " au Coup de pouce " Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires ". Ce nouveau coup de pouce n'inclut pas les opérations liées à l'installation de chaudières. Tandis que le Coup de pouce " Chauffage " n'inclut dès à présent que le raccordement des maisons individuelles aux réseaux de chaleur.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux opérations engagées à compter du 1er septembre 2022.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 5 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique et l'arrêté du 17 novembre 2020 modifié relatif aux caractéristiques techniques et modalités



10/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le présent arrêté modifie l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique et l'arrêté du 17 novembre 2020 modifié relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux demandes déposées après sa publication.

[Lire la suite](#)

Décret n° 2022-971 du 1er juillet 2022 relatif à l'aide exceptionnelle pour la réédition de certains diagnostics de performance énergétique - Journal officiel - JORF n° 0152 du 02/07/2022



02/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret définit les modalités et les conditions d'éligibilité d'une aide exceptionnelle aux sociétés exerçant une activité de diagnostics immobiliers, relative à la réédition des diagnostics de performance énergétique édités selon la méthode de l'arrêté du 31 mars 2021 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant, dans sa version entrée en vigueur au 1er juillet 2021 et réédités selon la méthode de calcul définie par l'arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les modalités d'établissement du diagnostic de performance énergétique.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

Décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable - Journal officiel - JORF n° 0193 du 21/08/2022



21/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le CGEDD devient l'IGEDD, conformément à l'article 17 du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services qui visent à assurer la qualité, l'indépendance et l'impartialité des travaux des membres de l'inspection, un décret définit l'organisation et les missions de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Cette nouvelle instance remplacera le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) dès le 1er septembre 2022.

[Lire la suite](#)

Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre - Journal officiel - JORF n° 0153 du 03/07/2022

03/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte rend possible l'établissement d'un bilan consolidé des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des sociétés d'un groupe, sans limitation aux seules entreprises ayant le même code de nomenclature des activités françaises de niveau 2. Le texte modifie également le périmètre des émissions obligatoirement prises en compte dans l'établissement du bilan d'émissions, en intégrant les émissions indirectes significatives qui découlent des opérations et activités de l'organisme sauf pour les entreprises concernées non soumises à la déclaration de performance extra-financière.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception du 1o de son article 2 qui entre en vigueur au 1er janvier 2023

[Lire la suite](#)

GÉNIE CIVIL - TP

Arrêté du 8 août 2022 précisant les obligations documentaires et la consistance des vérifications et visites techniques approfondies des ouvrages hydrauliques autorisés ou concédés - Journal officiel - JORF n°

13/08/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté a pour objet de clarifier les obligations documentaires prévues à l'article R. 214-122 du code de l'environnement et de préciser la consistance des vérifications et des visites techniques prévues à l'article R. 214-123 du code de l'environnement.

Entrée en vigueur : l'arrêté entrera en vigueur selon les modalités fixées à l'article 11.

[Lire la suite](#)

Décrets Climat et résilience (ZAN) : l'AMF saisit le Conseil d'Etat



23/06/2022 - AMF.ASSO.FR

Le Bureau de l'AMF, réuni LE 22 juin dernier, a décidé à l'unanimité, de déposer un recours devant le Conseil d'Etat sur les deux décrets adoptés le 29 avril, l'un relatif " aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du SRADDET " et l'autre " à la nomenclature de l'artificialisation des sols ", qui précisent les conditions d'application de la loi Climat sur la méthode de mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

[Lire la suite](#)

RÈGLES DE CONSTRUCTION

Ordonnance n° 2022-1076 du 29 juillet 2022 visant à renforcer le contrôle des règles de construction - Journal officiel - JORF n° 0175 du 30/07/2022

30/07/2022 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le gouvernement modifie le Code de la construction et de l'habitation par une ordonnance du 29 juillet 2022 prise en application de la loi Climat et résilience. Elle fait évoluer le régime de police administrative sur le contrôle des règles de construction. Une attention particulière est portée au risque de retrait-gonflement des argiles avec une nouvelle attestation à l'achèvement des travaux.

Entrée en vigueur : L'article 3 de la présente ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 2024, à l'exception des dispositions créant le nouvel article L. 122-13 du code de la construction et de l'habitation. Les articles 4 à 7 entrent en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et au plus tard au 1er janvier 2024.

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2022-1076 du 29 juillet 2022](#)

[Lire la suite](#)